Villard-de-Lans, le 16 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - UTNS VILLARD-DE-LANS

La Communauté de communes du Massif du Vercors et la commune de Villard de Lans ont pris acte de l'arrêté du Préfet coordinateur du massif des Alpes du 12/09/2025 rejetant la demande d'autorisation pour la création d'une Unité Touristique Nouvelle Structurante (UTNS) sur le secteur Côte 2000 à Villard-de-Lans.

Cependant, les collectivités locales souhaitent rappeler que :

- Le projet d'UTNS s'inscrit dans les objectifs de diversification touristique et économique tels que définis dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) voté à l'unanimité en 2020 et qui avait fait l'objet d'une large concertation ;
- L'offre de lits touristiques commercialisés sur le territoire est en constante érosion ces 20 dernières années. Rien qu'entre 2020 et 2024 ce sont 742 lits qui ont disparu dont 245 en résidence de tourisme et hôtels, qui ne sauraient être compensés par une mise sur le marché de lits en résidences secondaires, malgré les actions diverses des collectivités (augmentation de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, accompagnement au projet de rénovation de la copropriété des Balcons de Villard).
- L'économie du territoire demeure fortement liée à l'activité touristique 4 saisons. Celle-ci a généré 105 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2024 (source G2A) et représente 50% des emplois salariés privés ;
- Une concertation préalable s'est tenue localement du 18 mai au 28 juin 2024, avec l'organisation d'une réunion publique qui a rassemblé près de 200 personnes. L'avis de la population locale s'est révélé plus nuancé que les résultats de la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE), tant au regard du climat apaisé de la réunion publique que des contributions écrites en faveur du projet (30% sur 170 contributions) ;
- Un rapport complet sur la disponibilité en eau du territoire a été réalisé par un expert hydrogéologue (Cabinet Géolithe) qui a montré que dans le cadre des modélisations climatiques, la ressource serait suffisante pour répondre aux besoins projetés avec UTNS d'ici à 2050 ;

La Communauté de communes du massif du Vercors a bien pris note de la possibilité de déposer une nouvelle demande sur les bases d'un projet amélioré.

Elle va analyser en détail l'arrêté du Préfet coordinateur du massif des Alpes et étudiera avec les services de l'Etat les possibilités d'un nouveau dépôt, en gardant à l'esprit les enjeux des prochaines échéances électorales des municipales en mars 2026.

Franck GIRARD,
Président de la Communauté de Communes
du Massif du Vercors

Arnaud MATHIEU,
Vice-président en charge de
l'aménagement du territoire et du
développement économique
Maire de Villard-de-Lans

CONTACT PRESSE
Adrien Gaillard
communication@vercors.org